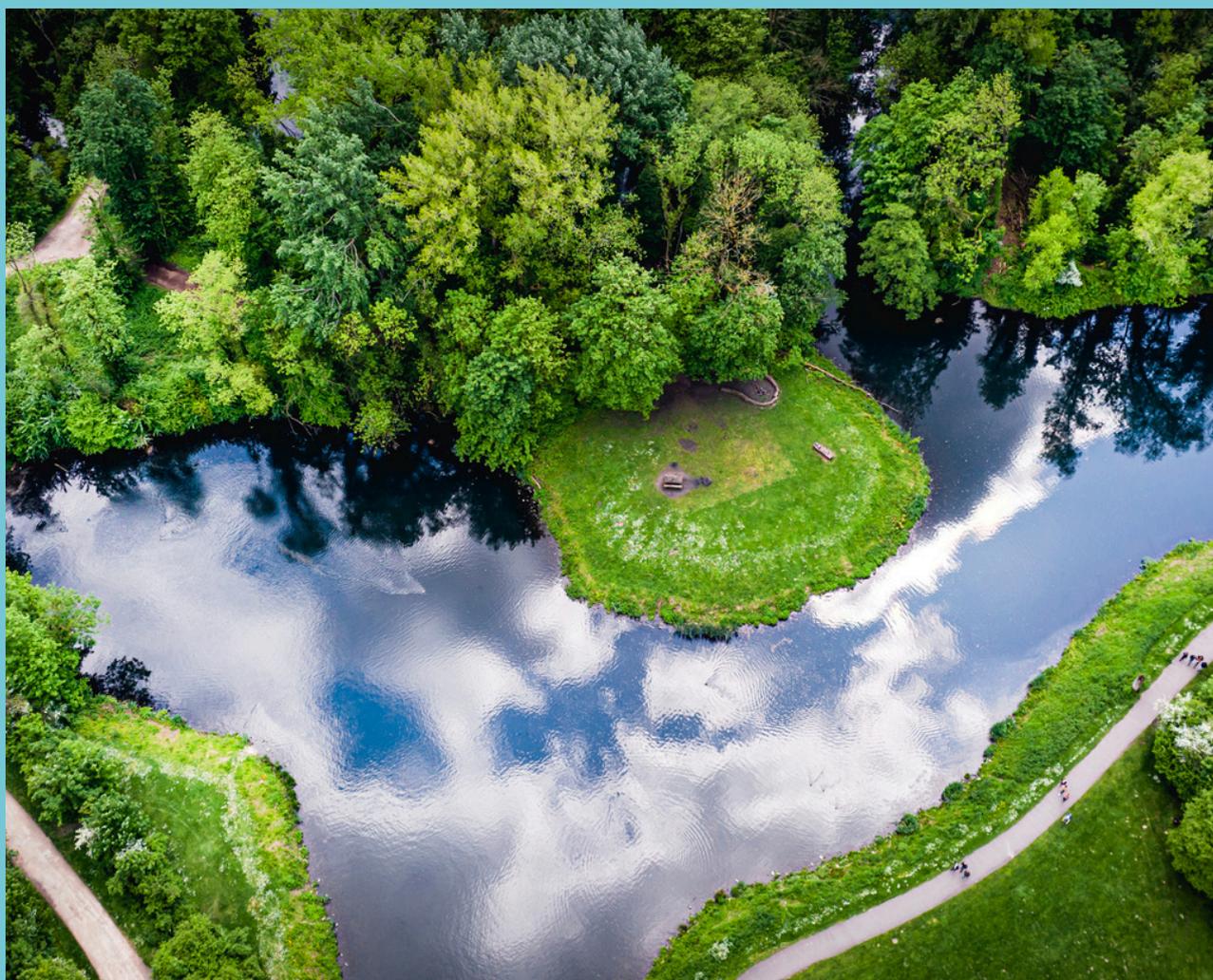


NOVEMBRE 2024

Contribution sur l'eau dans la Métropole Européenne de Lille





Conception et réalisation : Conseil de développement, MEL

Crédits photographies : photographes MEL

Impression : Imprimerie MEL



Remerciements

Pour ce travail de 18 mois, jalonné d'innombrables heures bénévoles, consacrées à auditionner, réfléchir, échanger, écrire, relire ... Nous tenons à remercier :

-Hélène MOENECLAEY, Vice-présidente Gouvernance, territoires et métropole citoyenne, pour son soutien à notre instance de démocratie participative et à nos travaux.

-Alain BEZIRARD, Vice-président Eau et Assainissement, pour sa disponibilité et son intérêt pour le groupe de travail.

-les membres du groupe de travail pour leur patience, leur participation active et la richesse des échanges. Merci également à François BUYLE-BODIN pour avoir coanimé le groupe de mars à septembre 2023.

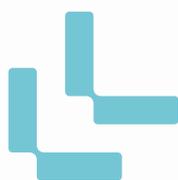
-les personnes auditionnées, qui nous ont permis d'approfondir certains aspects de notre travail.

-l'équipe administrative d'appui pour son accompagnement tout au long de nos travaux.

Béatrice AUXENT, Présidente

René MULLIEZ, Vice-président et animateur

Jean-Daniel VAZELLE, animateur



Sommaire



La réalité métropolitaine de l'eau : acteurs et enjeux

La MEL : un acteur clé du territoire

Les multiples enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire

Les 5 priorités pour l'eau dans la MEL

L'eau pour tous

La sobriété pour tous les usages de l'eau

La préservation des ressources en eaux

La gestion des précipitations et des inondations

La qualité de l'eau potable

Les recommandations

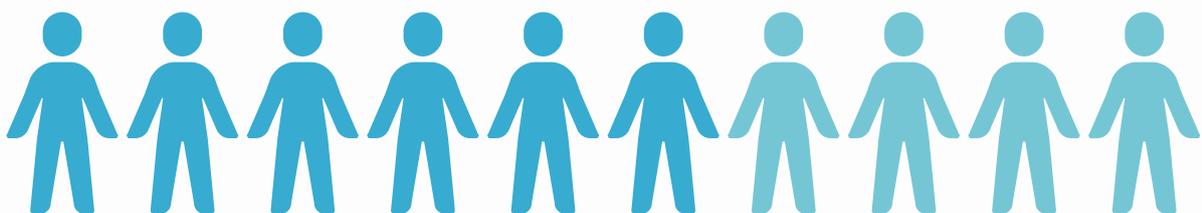


Introduction

De très nombreux articles journalistiques, études scientifiques, rapports d'institutions nationales et régionales (CESE, Agence de l'eau du bassin Artois-Picardie, CESER Hauts de France et autres) argumentent sur une crise de l'eau imminente, permanente, catastrophique, globale et locale et conforte le caractère de bien commun de cette ressource indispensable à toute vie sur Terre. Depuis plusieurs années, l'eau fait parler d'elle, tantôt rare avec affaiblissement du niveau des nappes phréatiques, au point de devoir mettre en place des mesures de restriction d'usages, que nous avons tous connues sur le territoire de la MEL, tantôt trop abondante au point de générer, de façon répétée, des inondations aux conséquences dramatiques pour les victimes, mais aussi pour notre agriculture et notre économie. Cette situation pourrait devenir la norme y compris sur notre territoire et assurément, il nous faut renforcer notre politique de maîtrise des eaux.

Usagers, habitants de la MEL, avons-nous des recommandations et suggestions concrètes à faire aux autorités responsables et quelle part d'actions élémentaires, pouvons-nous nous-mêmes engager ?

Au-delà de la prise en compte de cette littérature abondante existante, notre groupe de travail, composé d'une quinzaine de membres actifs a partagé les expériences de chacun sur son utilisation de l'eau potable et est allé à la rencontre d'acteurs du territoire. Son approche de la gestion de l'eau se veut pragmatique et non dogmatique, en s'appuyant sur la réalité métropolitaine, les réalités locales pouvant être très disparates. Il a ainsi orienté ses travaux sur le territoire de la MEL et ses enjeux spécifiques, pour ensuite définir 5 priorités thématiques, déclinées enfin, en une série de recommandations concrètes.







Pour commencer ses travaux de manière conviviale, le groupe de travail a pu bénéficier d'une visite commentée de l'exposition itinérante de la MEL sur le cycle de l'eau en mars 2023.



La réalité métropolitaine de l'eau : acteurs et enjeux

La gestion de la ressource et des milieux s'appuie sur une architecture institutionnelle complexe, mais bien rodée associant l'État, les agences de l'eau, les collectivités territoriales, avec la participation des usagers et dans le souci du consensus et de la concorde. Sur son territoire, la MEL est un acteur clé à travers ses compétences, eau et assainissement, mais aussi aménagement du territoire, trame verte et bleue, GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Le territoire métropolitain est confronté à des enjeux sociogéographiques, climatiques et économiques.

La MEL : un acteur clé sur le territoire

La MEL intervient tout au long du cycle de l'eau dans le cadre de l'exercice de ses compétences : production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et préservation des milieux naturels et aquatiques et prévention des inondations.

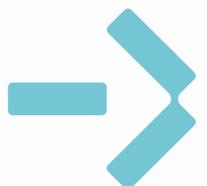
La MEL associe également les usagers avec l'instance du Conseil de l'eau, au sein duquel est d'ailleurs représenté le Conseil de développement, par le biais de 2 membres de son bureau.

La MEL a choisi la gestion directe pour le service de l'assainissement et la production d'eau potable et la délégation de service public pour la distribution de celle-ci. Elle est l'autorité organisatrice de ces services et propriétaire des

installations. Elle définit la stratégie, elle détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages. La MEL est responsable de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire.

- côté production :

SOURCEO est l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par la Métropole Européenne de Lille le 1er janvier 2016. Cet EPIC gère 105 forages dans les nappes de la craie du sud de la métropole et dans la nappe du calcaire carbonifère au nord de la métropole avec 16 usines de production réparties sur le territoire métropolitain. La nappe carbonifère est une ressource partagée avec la Belgique. La MEL s'approvisionne aussi dans les eaux de surface de la Lys, une ressource partagée avec l'Audomarois.





- côté distribution :

ILEO gère la distribution de l'eau dans 66 communes de la MEL (de la sortie usine jusqu'au robinet). Elle dessert ainsi quotidiennement plus d'un million d'habitants, dont elle assure le service clientèle.

NOREADE, la régie du syndicat mixte SIDEN-SIAN gère quant à elle la distribution auprès des 29 autres communes métropolitaines.

Le renouvellement de la délégation de service à ILEO a été concrétisé au 1er janvier 2024 avec un modèle économique innovant au service de la préservation des ressources en eau. Il engage le concessionnaire aux économies d'eau plutôt qu'à la vente et institue un malus de 1,1 fois le prix de vente en gros en plus du prix d'achat, en cas de non-respect de l'objectif de performance.

La MEL met aussi en œuvre diverses mesures d'accompagnement pour la préservation des ressources en eau avec l'objectif d'une baisse de 15% des prélèvements sur la ressource :

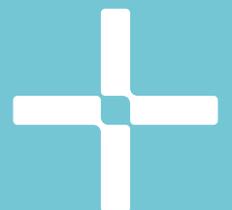
- Le déploiement de la télérelève pour une justesse de la facturation et permettre l'alerte fuite sous 48 heures.

- La signature de 120 conventions de sobriété hydrique chaque année auprès de bailleurs, communes, entreprises des secteurs tertiaires et industriels les plus consommatrices et ce, afin de réduire de 15% les consommations en eau de ces usagers.
- La sensibilisation des particuliers aux économies d'eau et écogestes avec dotation d'un kit hydro-économe.
- La suppression de la dernière tranche de dégressivité en 5 ans au-delà des 24 000 m³ par an avec accompagnement des gros consommateurs.

Des mesures solidaires ciblées, avec un bouclier tarifaire, protégeant les usagers les plus « fragiles » :

- Un partenariat innovant mis en place avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, visant à garantir aux habitants de ne pas consacrer plus de 3 % de leurs revenus au paiement de la facture d'eau pour une consommation raisonnée.
- Un partenariat avec les Centres Communaux d'Action Sociale et les Maisons Nord Solidarités pour accompagner les usagers en difficultés (chèques eau) et en





complément du Fonds Solidarité Logement de la MEL.

- La mise en place d'un service « O'Brigad'Eau », chargé d'intervenir au domicile d'usagers « fragiles » pour les petites réparations.

A la suite du Grenelle de l'Environnement, dès 2013, un périmètre d'alimentation des aires de captage avait été identifié et un plan d'actions approuvé par le préfet de région. Dans la mesure où ce périmètre recouvre, pour tout ou partie, le territoire d'une quarantaine de communes, dont 29 situées dans la Métropole Européenne de Lille, la MEL a développé le projet des Communes Gardiennes de l'Eau afin de préserver les champs captants de son territoire. Elle a ainsi associé la question de la préservation ressource en eau au PLU3.

La MEL est responsable de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire ainsi que depuis 2018 de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Les 2 sont liés car l'assainissement est un élément indispensable à la reconquête de la qualité des milieux naturels. Sa bonne gestion tient compte de la préservation des milieux aquatiques et des ressources souterraines en eau. La lutte contre les inondations, notamment en milieu urbain, joue également un rôle

important. La MEL assure les missions d'assainissement sur 90 communes comptant 360 000 abonnés à l'assainissement collectif et 4 492 abonnés à l'assainissement non collectif. Le traitement des eaux usées s'effectue dans 15 stations d'épuration, dont 6 stations ont une capacité de traitement supérieure à 50 000 équivalent-habitants. 7 stations ont une capacité de traitement inférieure à 16 000 équivalent-habitants. 2 stations sont gérées par Suez pour l'ex-Communauté de Communes de la Haute Deûle jusqu'à fin 2024. La station de Wattlelos-Grimonpont doit faire l'objet d'une modernisation dans les prochaines années. Les boues des stations d'épuration (déchets résiduels de traitement) sont valorisées à 95% dans la filière agricole.

Avec la GEMAPI, la MEL est compétente sur les 500 kilomètres de cours d'eau non domaniaux de son territoire. Ce sont des cours d'eau qui ne sont pas propriété de l'État, qui sont donc des propriétés privées (agricoles le plus souvent). Les missions de la MEL consistent en la surveillance de ces cours d'eau non domaniaux, en conseils aux propriétaires-riverains pour leur entretien. La MEL dispose d'un droit de regard sur toutes les constructions en bordure de ces cours d'eau non domaniaux. La MEL peut également intervenir via des gros ouvrages d'aménagement de berges.





Les multiples enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire :

La question de l'eau se situe en effet au carrefour d'enjeux géographiques, environnementaux, mais aussi, économiques et sociaux.

La principale caractéristique hydrographique du bassin Artois-Picardie, dont fait partie le territoire métropolitain, est la présence de cours d'eau aux débits faibles, un relief particulièrement faible et l'absence de grand fleuve.

Si nous puisons l'eau que nous utilisons dans le sol ou dans les rivières, c'est vers le ciel que nous tournons les yeux lorsque nous avons besoin d'eau, puisque ce sont les précipitations qui alimentent nos cours d'eau, nos nappes, et nous apportent toute l'eau qui nous est nécessaire de manière récurrente.

Un peu plus de 500 millions de m³ d'eau sont prélevés dans le milieu naturel dans le bassin, aux 3/4 dans les eaux souterraines et à 94 % pour l'alimentation en eau potable. Or, le volume d'eau mobilisable dans le bassin Artois-Picardie n'est pas tellement supérieur au volume actuel des prélèvements. Le bassin doit faire face à des sécheresses estivales récurrentes qui induisent une recharge

insuffisante des nappes, combinée à une progression de la quasi-totalité des usages : usages agricoles, usages domestiques dans les villes, ou encore usages industriels et tertiaires. L'équilibre entre les différents utilisateurs de l'eau et celui entre l'usage économique et la préservation de la ressource afin de protéger l'environnement est difficile à trouver. L'exigence de sobriété s'impose dès lors que l'eau se fait plus rare et ne peut pas être prélevée n'importe comment et dans n'importe quelles conditions. Elle rend des services écosystémiques irremplaçables.

Il est d'ores et déjà nécessaire, pour alimenter la métropole lilloise en eau potable, au-delà des prélèvements dans les nappes, d'aller chercher de l'eau dans la vallée de la Lys. Or, les projections à l'horizon 2050 montrent que les nappes pourraient se remplir plus lentement, réduisant la capacité de prélèvement autour de 400 millions de m³ au lieu de 500 millions de m³ dans le bassin Artois-Picardie. Le territoire de la MEL sera aussi concerné comme on a pu le constater en 2022 et 2023.

Il y a donc un impératif à mettre en œuvre rapidement une stratégie de sobriété, pour ne pas avoir à gérer régulièrement des pénuries d'eau.





Moins consommer et mieux consommer constitue la réponse à ces enjeux. Une stratégie de sobriété dans tous les usages (domestiques, agricoles, industriels, tertiaires) est donc indispensable pour faire face à la raréfaction de l'eau, assurer la solidarité au sein du bassin hydrographique et concilier l'ensemble des usages, tout en les faisant évoluer.

L'eau oblige à faire société, à trouver des solutions pour administrer collectivement un bien commun. Gérer l'eau, c'est inscrire son action dans le long terme, éviter les atteintes aux milieux naturels, qui pourraient finir par tarir les sources ou rendre la ressource inutilisable.

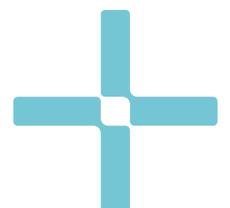
Au-delà des effets sur la quantité d'eau disponible, le réchauffement climatique pourrait aussi affecter les propriétés chimiques et biologiques des lacs et des rivières, accélérant l'eutrophisation.

La qualité des eaux hérite du poids du passé. Elle souffre de la présence des pesticides, des pollutions diffuses et persistantes notamment industrielles et aujourd'hui des molécules médicamenteuses entre autres. Ces pollutions ne sont pas toutes raisonnablement traitables pour des raisons techniques ou financières.

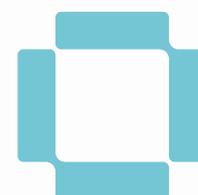
Soutenir les actions déjà engagées et les nouvelles pistes pour réduire la pollution de l'eau de consommation est indispensable.

D'autres facteurs, complémentaires du réchauffement climatique affectent également le cycle de l'eau à l'échelle locale. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut identifier plusieurs phénomènes qui se sont considérablement accélérés.

L'urbanisation croissante (associée à l'étalement urbain) et l'artificialisation des sols conduisent à modifier les écoulements naturels, à imperméabiliser les surfaces urbanisées et à transformer les hydrosystèmes locaux. L'augmentation du ruissellement superficiel se fait au détriment de la recharge des nappes et expose à des risques accrus d'inondations. Le ruissellement accentue l'érosion des sols. Il contribue aussi à une moindre dilution des polluants, rapidement charriés vers les cours d'eau, ce qui contribue à la dégradation de l'état chimique des eaux superficielles. La déforestation et la suppression des haies et bosquets, outre son impact en termes de moindre captation du CO₂ et d'atteintes à la biodiversité, a également des effets délétères sur le cycle de l'eau. Elle supprime le rôle essentiel des arbres et



de leur système racinaire dans le processus de filtration de l'eau jusqu'aux nappes phréatiques, et donc dégrade la qualité de l'eau, notamment utilisée par les populations pour leurs besoins domestiques. Disposer d'une eau potable de qualité passe en effet par la préservation des espaces boisés à proximité des espaces urbanisés et limitation de l'artificialisation des sols. Par ailleurs, la déforestation contribue puissamment à l'érosion des sols et au phénomène de ruissellement, au détriment de l'infiltration des eaux de pluie. Enfin, la déforestation massive reconfigure la géographie des précipitations.



Les 5 priorités thématiques de l'eau dans la MEL :

Les objectifs de cette contribution sont d'informer sur ce vaste sujet de l'eau, à travers 5 thématiques prioritaires, qui seront ensuite déclinées en propositions concrètes, adressées à la MEL.

L'eau pour tous

L'accès à l'eau potable, source vitale est un droit, qui doit conduire les institutions à mettre tout en œuvre pour assurer à chacun l'usage de ce droit par :

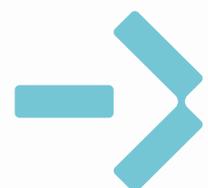
-des investissements indispensables pour assurer de façon permanente la ressource, le traitement des eaux brutes et sa distribution.

-l'amélioration de la mise à disposition d'une eau potable pour tous les citoyens, afin qu'elle soit un véritable bien commun. On constate aujourd'hui que les fontaines publiques sont plus souvent des œuvres décoratives et l'eau y est indiquée « non potable ».

-l'amélioration des rejets dans les cours d'eau pour leur assurer une bonne qualité physico-chimique et biologique.

La sobriété pour tous les usages de l'eau

La possible raréfaction de la ressource dans les prochaines années, soulignée par de nombreuses études, interroge sur l'usage de l'eau, qui doit continuer à être partagée entre tous les utilisateurs : habitants, agriculteurs, industriels, secteur tertiaire mais aussi faune et flore. S'il y a une diminution des possibilités de prélèvements en raison des périodes de sécheresse, qui limitent le remplissage des nappes et le niveau d'eau des rivières, la sobriété hydrique devient un élément indispensable, afin de garantir dans le temps la satisfaction de tous. Au niveau du territoire de la MEL, l'eau consommée est répartie de la manière suivante : l'eau potable est le premier usage (64,3 % contre 26% au niveau national). Ensuite, viennent les usages industriels à hauteur de 35,3% de l'eau consommée et enfin l'agriculture avec 0,4%.







Au-delà de notre consommation directe d'eau, nous consommons également celle qui permet la fabrication de notre nourriture, de l'habillement, de tous nos équipements (informatique, ameublement, voitures....). Ces productions viennent bien sûr de France, mais aussi de nombreux autres pays. Nous avons donc une empreinte mondiale sur l'eau, qui est caractérisée par notre mode de vie.

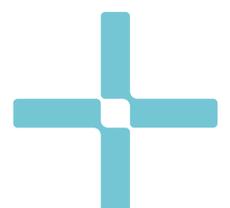
Pour permettre de mesurer cette « empreinte eau », plusieurs outils ont été développés pour évaluer celle des particuliers, mais aussi celle des industries, du secteur tertiaire et de l'agriculture. Le Centre d'information sur l'eau présente notamment un calculateur de cette empreinte : <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/usages-consommation-conseils/calculateur-consommation-eau-annuelle/>.

La connaissance par les consommateurs de l'empreinte eau des produits consommés participe de cette sobriété hydrique, en contribuant à réduire la consommation indirecte en eau. Cette sobriété nécessaire conduit donc à une utilisation parcimonieuse de l'eau par la

mise en œuvre de toutes techniques ou innovations réduisant la consommation et par la récupération et la réutilisation de l'eau consommée en fonction des usages, mais aussi par des actions d'achat et d'utilisation des biens limitant notre impact sur la ressource mondiale :

- modération de la consommation,
- innovation technologique et recyclage dans les process industriels,
- gestion raisonnée dans l'agriculture par la mise en place de techniques d'arrosage et plantation de semences moins consommatrice d'eau, etc...
- mesure de notre impact global sur l'eau.

Agir sur notre consommation d'eau potable, c'est en priorité connaître exactement ce que l'on consomme. Il existe des compteurs dans chaque lieu de raccordement au réseau de distribution afin de permettre la facturation et le paiement. Dans de nombreux immeubles, il n'existe pas encore de sous-compteurs pour chaque logement. On a une consommation globale pour l'immeuble et une répartition de la facturation au m², qui ne donne pas précisément la réalité de la consommation. Développer l'installation de sous-compteurs individuels devient indispensable dans l'optique d'une sobriété hydrique accessible à tous.





Plusieurs membres du groupe ont testé différents outils pour mesurer leur empreinte eau. Au-delà de la consommation directe et visible, ce type d'outils sensibilise à la consommation indirecte de l'eau.



La préservation de la ressource en eaux

Préserver la ressource en eaux, c'est certes prôner la sobriété dans les usages de l'eau, mais c'est aussi faire en sorte que les eaux de pluie rejoignent autant que possible les nappes et éviter les pollutions de ces nappes et des cours d'eau.

Il est donc nécessaire :

- de favoriser l'infiltration des eaux de pluie :
 - en évitant leur ruissellement. Pour cela il est préconisé d'éviter le rejet des eaux de toitures dans le réseau d'assainissement et de les récupérer pour une utilisation à l'arrosage ou de les infiltrer directement.
 - autant que possible, en remettant en verdure des zones imperméabilisées,
 - en créant des systèmes d'infiltration des eaux de voirie, fossés, noues ...
- de cibler une réduction des pollutions en amont, en vue d'éviter la pollution des nappes et rivières.
- d'informer les citoyens :
 - sur l'état sanitaire des nappes et rivières par des indicateurs simples
 - sur les capacités de prélèvement de manière simple, par le biais d'un indicateur parlant et facile d'accès (voyants vert-orange-rouge par exemple).

- de rechercher des solutions basées le plus possible sur la nature (plantations, haies, bassins naturels...).
- de chercher à concilier des objectifs complémentaires (îlots de fraîcheur, emploi local...).

Le groupe de travail constate qu'un certain nombre des points ci-dessus sont déjà mis en œuvre, mais il considère que certains sont incontestablement à accélérer pour favoriser davantage l'infiltration des eaux de pluie et limiter leur ruissellement.

L'une des ressources principales de l'eau prélevée concerne une nappe située sur le territoire de 29 communes du sud de la métropole. Ces communes, appelées « Gardiennes De l'Eau » (GDE) se voient imposer des contraintes particulières, afin de préserver la nappe de toute pollution. Cette préservation apparaît totalement nécessaire, mais entraîne quelques difficultés pour qu'elles continuent à être un espace de vie entre agriculture et contrainte. Les cultures et le développement du maraichage doivent pouvoir être poursuivis, tout en tenant compte des contraintes liées aux GDE, afin de permettre la sauvegarde de cette nappe précieuse. Pour préserver la qualité de l'eau que l'on sera amené à





consommer, les rejets des réseaux d'assainissement, qui après traitements retournent dans les milieux naturels, cours d'eau et infiltration - ne devraient pas charrier des produits difficiles à traiter. Communiquer sur ce qui ne doit pas être rejeté dans les réseaux mais doit être porté en décharge permettrait d'éclairer les populations.

La gestion des précipitations et des inondations

L'extension des zones urbaines et la recherche d'une meilleure productivité agricole ont transformé les paysages agricoles et accéléré les ruissellements d'eau lors des épisodes pluvieux. On constate aussi que les épisodes pluvieux sont de plus en plus violents avec l'évolution du climat. Les dégâts causés par ces phénomènes de pluies intenses sont très importants, tant en zones urbaines qu'en zones rurales. Limiter les ruissellements ou les ralentir devient un enjeu majeur des années à venir.

Pour cela, le groupe de travail estime comme primordiale de :

-favoriser l'infiltration des eaux qui arrivent sur les voiries en mettant en place des revêtements perméables ou en

les dirigeant vers des zones d'infiltration.

-remplacer des zones imperméables en ville (cours d'écoles, portions de places urbaines non nécessaires à la circulation, etc.) par leur mise en verdure.

-ralentir l'écoulement des eaux par l'accélération de la replantation de haies et d'arbres en zone rurale.

-créer des bassins de rétention des eaux afin d'écarter la pointe de crue éventuelle et surtout sanctuariser les zones d'expansion des crues et en créer partout où elles sont nécessaires.

La qualité de l'eau potable

La pollution des nappes et des rivières est due :

-aux ruissellements lors des phénomènes climatiques entraînant le lessivage des prés et champs vers les rivières ;

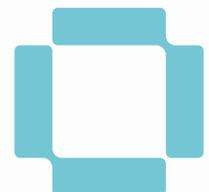
-aux traitements des cultures qui ne sont pas absorbés par les plantes et percolent via les sols vers les nappes ;

-aux périodes de pluies, qui entraînent notamment en zone urbanisée, tous les polluants des voies (déchets, résidus de la circulation des véhicules, poussières). Une eau potable de qualité est distribuée dans chaque lieu de vie à partir de prélèvements dans les nappes et les rivières, après traitement.



Elle est également disponible pour tous les autres utilisateurs. Une partie des agriculteurs et des industriels prélèvent directement dans les nappes ou les rivières, l'eau dont ils ont besoin.

Offrir de l'eau potable pour l'alimentation de la population, c'est mettre en œuvre des actions en amont pour éviter toutes pollutions des lieux de ressources : nappes, fleuves et rivières.



Nos recommandations

Les 5 priorités thématiques ont permis au groupe de travail d'élaborer un certain nombre de recommandations à destination de la MEL, qui se veulent les plus concrètes possibles.

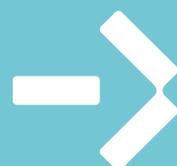
Favoriser davantage un accès à une eau potable pour tous :

- une tarification solidaire et progressive de l'eau à réfléchir en fonction des revenus, de la consommation ou différenciée en fonction des saisons ou encore du niveau des nappes et cours d'eau ;
- un écobonus pour inciter aux économies d'eau ;
- l'installation de fontaines à eau à bouton poussoir dans l'espace public, pour un accès à une eau potable gratuite, notamment pour les plus démunis.

Mieux partager l'eau entre ses différents usages et usagers, par des actions d'information-sensibilisation et des mesures d'accompagnement et d'expérimentation :

Informier et sensibiliser :

- Communiquer davantage, plus simplement et régulièrement sur l'état des nappes et cours d'eau sur tous supports (magazine MEL, réseaux sociaux, panneaux d'affichage des communes, factures d'eau) : créer un « nappomètre ».
- Être force de proposition pour faire légiférer un étiquetage de type « aquascore » (à l'image du « nutriscore » par exemple), afin que le consommateur dispose d'un indicateur de l'empreinte eau des produits achetés, notamment les textiles.



- Sensibiliser davantage les citoyens à l'eau comme bien commun par des ateliers adultes et enfants de « Fresque de l'eau » dans les communes de la MEL et par la mise à disposition d'un calculateur d'eau consommée (directe et indirecte).
- Créer plus de défis autour de l'eau entre utilisateurs différents, par exemple écoles, groupe d'habitants, entreprises...

Accompagner tous les consommateurs et expérimenter toutes les bonnes pratiques pour économiser l'eau :

- Accélérer le comptage par logement en déployant des compteurs d'eau intelligents et des décompteurs pour la distribution d'eau potable, afin de présenter des factures d'eau plus personnalisées et pédagogiques.
- Accompagner, conseiller et assister les professionnels agricoles, industriels et tertiaires pour une gestion plus économe de l'eau : paillage, goutte à goutte, cultures moins consommatrices d'eau et plus résistantes au changement climatique, récupérateurs d'eau de pluie, recyclage de l'eau dans l'industrie, bonus sobriété, etc.
- Aider au financement des récupérateurs d'eaux de pluie ou d'outils pour économiser l'eau (ex : chasses d'eau économiques) pour les habitants qui le souhaitent avec participation à un atelier de sensibilisation en amont.
- Accélérer l'expérimentation de l'utilisation des eaux non conventionnelles sur le territoire (possibilité ouverte par des décrets parus récemment), afin de contribuer, par la pratique, à faire évoluer encore cette réglementation.



Préserver la ressource en eau en faisant en sorte que les eaux de pluie rejoignent autant que possible les nappes et en évitant les pollutions de ces nappes et cours d'eau.

- Fixer un objectif annuel de végétalisation des sols pour l'infiltration des eaux de pluie en lien avec les communes de la MEL.
- Poursuivre et accélérer la plantation des haies et des arbres dans les campagnes et espaces verts urbains.
- Privilégier les revêtements de voirie qui évitent le ruissellement direct au profit de systèmes permettant l'infiltration des eaux de pluie pour les rues, les pistes cyclables et les chemins de randonnée, etc. et l'appliquer aux infrastructures anciennes lors de leurs travaux d'entretien.
- Rechercher des solutions pour résoudre les contradictions entre l'interdiction de construction de bâtiments agricoles et le développement de l'agriculture maraîchère sur les communes Gardiennes De l'Eau.
- Éviter les inondations, par la création de zones d'expansion de crues et éventuellement de bassins de rétention (notamment en zone urbaine), partout où cela est nécessaire. Anticiper ces créations au regard des conséquences du réchauffement climatique.
- Accélérer la déconnexion des réseaux eaux de pluie et eaux usées.
- Communiquer rapidement sur les incidents concernant la qualité de l'eau distribuée.
- Mener une campagne de sensibilisation sur les polluants de l'eau et sur les rejets dans le tout à l'égout à l'image des campagnes d'information sur le tri des déchets ménagers. (Ce que l'on peut rejeter et ce qui doit faire l'objet d'autres filières de traitement).
- Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines :
 - en identifiant au maximum les polluants à la source
 - en développant la recherche sur les polluants que l'on n'arrive pas encore à traiter.
 - en priorisant l'assainissement collectif sur les communes Gardiennes De l'Eau.



ANNEXES

Les membres du groupe de travail

Dominique Ackou ; Yolande Agbeko ; Pauline Becque ; Nelly Descamps ; Pierre Desquiens ; Charlotte Doderigny ; Marc Fockenoy ; Jean-Damien Guillo ; Alice Kinnen ; Jean-Louis Mestack ; Jason Pugnet ; Michel Saulier ; Marcel Wanvormoudt ; Flavio Bertoldo ; Edith Richard ; Thibault Vayron ; Laurent Gheysens ; Jean-Pierre Vandenbroucke ; Jean-Marc Julien ; Estelle Bouvier ; Chielbert Crieelard ; Sofiane Maazi et Séverine Balin.

Liste des personnes rencontrées :

Alain Bézirard, Vice-président Eau et assainissement de la MEL ;

Yannick Van Es, directeur de l'Eau et Assainissement, MEL ;

Aurélie Bouvet, experte en hydrologie et Florian Busy, chef de service, Service grand cycle de l'eau, MEL ;

Fabien Pfister, responsable de l'équipe animation, MEL, Visite commentée de l'exposition itinérante sur le cycle de l'eau, Emmerin ;

Gabriel Billon, enseignant-chercheur, les contaminants dans les eaux de surface, Université de Lille ;

Danièle Ponchaux, Maire d'Emmerin et Conseillère métropolitaine, Communes gardiennes de l'eau, Café métropolitain du 21 novembre 2023

Isabelle Matykowski, Directrice générale de l'Agence de l'eau Artois Picardie, Parlement de l'eau, Café métropolitain du 21 novembre 2023

Daniel De Paula, Vice-président de l'association Jeunes Pour l'Eau, Café métropolitain du 21 novembre 2023

Lucas Roguet, co-fondateur de la Start Up Bloop, Café métropolitain du 21 novembre 2023

Nicolas Pachy, Association Terrains d'entente, la spécificité des cultures sur une commune gardienne de l'eau, Santes. Café métropolitain du 21 novembre 2023

Louise Boussebart, consultante Ecophyt, les bonnes pratiques agricoles en matière d'irrigation, Café métropolitain du 21 novembre 2023



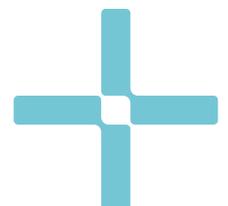
Le groupe de travail a en effet participé à l'organisation du Café métropolitain sur la thématique de l'eau.



Le 21 novembre 2023 a eu lieu un café métropolitain, un événement ouvert à un large public, au-delà des seuls membres du Conseil de développement de la MEL. Ce café métropolitain, organisé dans le cadre du groupe de travail sur l'eau a permis d'échanger avec des acteurs du territoire qui, par leurs comportements individuels, leurs pratiques collectives ou leurs innovations contribuent à l'objectif de préservation de la ressource en eau sur le territoire métropolitain.

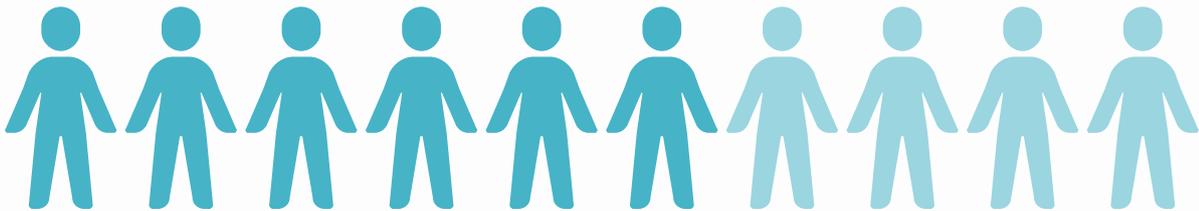
Alain Bézirard, Vice-président de la MEL, délégué à l'eau et à l'assainissement a ouvert le débat, en rappelant l'urgence et la nécessité d'agir ensemble. Il a notamment présenté le nouveau contrat de concession du service métropolitain de distribution d'eau potable, qui rémunère le distributeur selon les économies d'eau réalisées. Danièle Ponchaux, Maire d'Emmerin et Conseillère métropolitaine est intervenue sur la spécificité des communes Gardiennes De l'Eau : sans sanctuariser ces territoires, la préservation des champs captants, qui permettent de recharger la fragile nappe phréatique de la craie, impose de repenser l'aménagement et la construction, une contrainte certes, mais aussi une

opportunité pour innover et redonner progressivement à la nature sa fonction et place dans la ville. Isabelle Matykowski, désormais Directrice générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a présenté la démarche originale du Parlement des jeunes au sein de l'agence. Cette instance a pour objectif de les sensibiliser, les éduquer, mais aussi de favoriser leur implication dans la gouvernance de l'Agence de l'eau, notamment au sein des comités de bassin. Daniel De Paula, Vice-président de l'Association des Jeunes Pour l'Eau à Lille et Lucas Roguet, Co-fondateur de la Start up Bloop ont montré l'engagement des jeunes dans des actions concrètes de sensibilisation. Edith Richard, membre du groupe de travail sur l'eau du Conseil de développement a partagé ses bonnes pratiques de gestion de l'eau potable au quotidien, en favorisant sa réutilisation systématique. Nicolas Pachy, Président de l'association Terrains d'Entente, une association de jardins partagés sur la commune de Santes, Gardienne De l'Eau, a mis en lumière les innovations en matière d'agriculture, notamment en développant des outils comme le paillage et la permaculture. Enfin, Louise Boussemart, Association Ecophyt, a présenté les actions de sensibilisation et



d'accompagnement des agriculteurs à la récupération des eaux de pluie. Elle a évoqué les pratiques vertueuses d'irrigation (usage du goutte-à-goutte par exemple et bien d'autres bonnes pratiques de plus en plus adoptées par les agriculteurs).

Une exposition avec quelques panneaux pédagogiques issus de l'exposition itinérante Cycle de l'eau de la MEL et une mise à disposition d'ouvrages de l'Eurométropole sur le Parc Bleu sont venus compléter le programme de cet événement.





Ressources inspirantes :

Quelques sites internet incontournables :

MEL, Agence de l'Eau Artois Picardie, BRGM...

Quelques rapports et études documentées :

Quelle gestion durable de l'eau dans les territoires ?, Synthèse de la CNCD, Novembre 2023

Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive, Rapport-avis CESE, 2024

Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France, Rapport-avis CESER Hauts-de-France, 2023

Face à la raréfaction de la ressource en eau, comment mieux orienter les financements vers des usages vertueux de la ressource et de la modernisation des réseaux, Etude INET 6e rapport d'évaluation du GIEC

Les prélèvements d'eau douce : principaux usages en 2020 et évolution depuis 25 ans en France, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Les métabolites de pesticides, Générations futures, octobre 2024

Quelques articles d'une actualité dense :

L'eau en commun et Déjouer la fin de l'eau, Revue La vie des idées

Le nouveau plan d'urbanisme de la MEL est-il une menace pour l'eau potable ?, La Voix du Nord 27-06-2024

En cinq ans, l'eau est passée de l'ombre à la lumière, La Voix du Nord 1-04-2024

Collecter le brouillard pour lutter contre les pénuries d'eau, Le Monde 15-08-2024





Conseil de développement
Métropole Européenne de Lille
2 Boulevard des cités unies
59 000 Lille

www.conseildeveloppement.lillemetropole.fr